



N° de résolution  
ou annotation

**2020-0405-149**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 4 mai 2020, par visioconférence, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc  
Audrey Desrochers  
André Picard  
Jean Brousseau  
Sylvie Frigon  
Claude Laporte

Est également présent par visioconférence, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

**TENUE DES SÉANCES À HUIS CLOS**

**ATTENDU QUE** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

**ATTENDU QUE** le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours c'est-à-dire jusqu'au 6 mai 2020 ;

**ATTENDU QUE** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**ATTENDU QUE** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application Zoom.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-150**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

**2020-0405-151**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2020**

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020 soit adopté.

**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**2020-0405-153**

### **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant à la liste du lot 2 du 30 avril 2020, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, d'une somme de 66 787,23 \$ et payé comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 30 avril 2020, d'une somme de 140 216,82 \$ soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-154**

### **ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 2020.

**2020-0405-155**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Personne ne peut être présent à la séance, celle-ci se tenant à huis clos, le conseil prend connaissance des questions posées par courriel.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-317 ET DÉCRÉTANT L'AFFECTATION DE 250 000 \$ D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ DU FONDS GÉNÉRAL POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 750 000 \$.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité possède un fonds de roulement ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Crabtree désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la Loi sur les cités et villes ou à l'article 1094 du Code municipal du Québec ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant maximal de 1 100 000\$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la Municipalité

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

**ATTENDU QUE** depuis le lendemain de son dépôt, le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la copie du règlement 2020-357 a été disponible pour les membres du conseil au moins 72 heures avant son adoption;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2020-357 modifiant le règlement 2018-317 et décrétant l'affectation de 250 000 \$ d'une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté du fonds général pour hausser le fonds de roulement à 750 000 \$ soit et est adopté.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-156**

### **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2020**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le



N° de résolution  
ou annotation

**2020-0405-157**

4 novembre 2019 par la résolution 2019-0411-355 afin de modifier le lundi 13 juillet 2020 pour le **lundi 6 juillet 2020** ;

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

**ADOPTÉ**

**MODIFICATIONS À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MMQ**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter la modification à la police d'assurance municipale numéro 914710 datée du 21 avril 2020 pour un coût de 2 031 \$

**ADOPTÉ**

**2020-0405-158**

**TRANSFERT DU MONTANT DE LA SUBVENTION DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA DE LA CAJOL À LA MRC**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le transfert de la partie résiduelle de la subvention accordée par la Banque Nationale du Canada à la CAJOL d'un montant de 6 745,39 \$ à la MRC de Joliette, qui gère désormais les avoirs de l'organisme.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-159**

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-0604-128 PROLONGEANT LE CONTRAT AVEC L'AGENT IMMOBILIER**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** la résolution 2020-0604-128 prolongeant de trois mois le contrat avec l'agent immobilier pour la vente du lot 6026056 soit abrogée ;

**QUE** le conseil, en conservant le délai de six mois pour la vente du lot, reverra son intérêt dans trois mois, si le lot n'est toujours pas vendu.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-160**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2020**

**ATTENDU** les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

**ATTENDU** le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

**ATTENDU QU'**une mise à niveau du budget 2020 est nécessaire pour mieux ventiler plusieurs postes budgétaires et une nouvelle dépense au niveau des assurances pour la clause tremblement de terre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

		Transfert	Budget courant	Budget révisé	
<b>DE</b>	02-190-00-423-00	Assurance responsabilité civile	2 228 \$	42 600 \$	40 372 \$
	02-414-00-422-00	Assurances - Édifice	220 \$	13 800 \$	13 580 \$
	02-701-20-421-00	Assurances générales	195 \$	5 520 \$	5 325 \$
	02-701-30-141-10	Employés réguliers	1 631 \$	119 275 \$	117 644 \$
	02-701-30-421-00	Assurances générales	875 \$	22 160 \$	21 285 \$
	02-701-50-421-00	Assurances générales	115 \$	2 630 \$	2 515 \$
	02-330-00-443-00	Contrat d'enlèvement	1 525 \$	200 000 \$	198 475 \$
	02-320-00-141-09	Employés réguliers	15 265 \$	129 615 \$	114 350 \$
	02-415-00-422-00	Assurances – Édifice	80 \$	2 370 \$	2 290 \$
	02-610-00-141-10	Inspecteur municipal	3 497 \$	48 505 \$	45 008 \$
	02-320-00-222-00	R.R.Q	524 \$	17 920 \$	17 396 \$
	02-320-00-232-00	Assurance Emploi	203 \$	6 947 \$	6 744 \$
	02-320-00-242-00	F.S.S	392 \$	13 395 \$	13 003 \$
	02-320-00-252-00	C.S.S.T	166 \$	5 660 \$	5 494 \$
	02-320-00-262-00	R.Q.A.P.	64 \$	2 176 \$	2 112 \$
	02-130-00-496-00	Frais de banque	6 120 \$	13 500 \$	7 380 \$
	01-279-10-000	Autres revenus	600 \$	15 000 \$	14 400 \$
	<b>Total :</b>		<b>33 700 \$</b>		

<b>VERS</b>	02-190-00-429-00	Assurance tremblement de terre	5 912 \$	0 \$	5 912 \$
	02-320-00-147-00	Salaires – Congés parentaux	6 069 \$	0 \$	6 069 \$
	02-610-00-147-00	Salaires – Congés parentaux	3 497 \$	0 \$	3 497 \$
	02-320-00-422-00	Assurances – Édifice	180 \$	1 610 \$	1 790 \$
	02-412-00-422-00	Assurances – Édifice	1 760 \$	5 260 \$	7 020 \$
	02-320-00-410-00	Honoraires professionnels	10 545 \$	0 \$	10 545 \$
	02-701-90-527-00	Logiciel Amilia	5 137 \$	4 000 \$	9 137 \$
	01-234-86-000	Récupération des électroniques	600 \$	0 \$	600 \$
<b>Total :</b>		<b>33 700 \$</b>			

**ADOPTÉ**

**2020-0405-161**

**AIDE FINANCIÈRE À LA MANNE QUOTIDIENNE**

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière immédiate de 500 \$ à La Manne Quotidienne pour l'aider à continuer ses actions auprès des familles de la région et de la municipalité.

**QUE** les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-162**

**SOUSSIONS — TRAVAUX SUR LE CHEMIN BEAUSÉJOUR**

Le conseil prend connaissance du rapport des soumissions préparées par le directeur des services techniques, Christian Gravel, concernant les travaux de réfection d'une section du chemin Beauséjour et le remplacement d'un ponceau.

Toutes les soumissions ont été vérifiées et celles de BLR Excavation Division de Terrassement Inc., d'Alide Bergeron et Fils Itée et de Maskimo Construction inc. comprennent des documents ne rencontrant pas les exigences au niveau des cautions. Ce non-respect des exigences des documents d'appels d'offres les rendent non conformes.



N° de résolution  
ou annotation

Soumissionnaires	Coût incluant les taxes
Excavation Michel Chartier Inc.	485 611,29 \$
Terrassement BLR Inc.	543 212,00 \$
Sintra Inc.	599 499,77 \$
Alide Bergeron et Fils ltée	658 914,83 \$
Les excavations G. Allard Inc.	684 302,46 \$
Maskimo Construction Inc.	838 397,70 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil municipal accorde le mandat à Excavations Michel Chartier Inc. pour la somme de 485 611,29 \$ incluant les taxes.

**QUE** les crédits disponibles pour la cotisation soient pris dans le poste 22-320-00-735.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-163**

**ASSURANCE COLLECTIVE - RENOUELEMENT**

**ATTENDU QUE** la compagnie Union Vie, qui fournit le service d'assurance collective jusqu'au 30 mai 2020 a fourni une offre de renouvellement de 12 mois avec une hausse de prime de 2 % ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu et qu'il est tout de même avantageux de renouveler une telle entente ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de l'Union-Vie pour la fourniture d'assurance collective aux employés municipaux, et ce, pour une durée de 12 mois, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-164**

**EMBAUCHE D'UNE ACCOMPAGNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2020**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de cet été.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à la fin de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle et l'évolution de la pandémie de la COVID-19, il se peut que la programmation du camp de jour 2020 soit compromise et que des modifications en lien avec l'embauche soient faites, en fonction de plusieurs facteurs (nombre d'inscriptions, diminution du nombre de semaines du camp de jour, etc.)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Macylia B. Hallé à titre d'accompagnatrice pour sa deuxième année d'expérience au camp de jour ;



N° de résolution  
ou annotation

**2020-0405-165**

**QUE** le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

**QUE** le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**RATIFICATION DE LA MISE À PIED DE 5 EMPLOYÉS À LA SUITE DE LA RÉDUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DITS NON ESSENTIELS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE**

**ATTENDU** l'annonce de la direction de santé publique de l'interdiction de rassemblement entraînant la fermeture de l'aréna le samedi 14 mars 2020.

**ATTENDU** l'obligation annoncée pour le 24 mars 2020 indiquant que les municipalités devraient réduire leurs services à ce qui serait considéré comme étant essentiel;

**ATTENDU QUE** les propositions patronales et discussions menées avec le syndicat pour adapter un horaire de travail de partage du temps n'ont pas été acceptées par le syndicat ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement canadien a annoncé une prestation canadienne d'urgence de 2 000\$ par mois, imposable pour les gens qui perdaient leur emploi à cause de la pandémie ou qui devaient rester à la maison pour garder leur enfant;

**ATTENDU QUE** des employés syndiqués éprouvant des problèmes de garderie ont préféré bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence (PCU);

**ATTENDU QUE** le syndicat a demandé que l'article 15.02 a) de la convention collective soit appliqué en procédant à des mises à pied par ancienneté;

**ATTENDU QUE** l'un des employés touchés par l'article 15.01 de la convention a demandé à être mis à pied, même si son poste était protégé, afin d'assurer la garde de ses enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de ratifier la mise à pied des employés suivants aux dates indiquées :

Ginette Beauséjour (21 mars 2020)  
Martin Rivest (28 mars 2020)  
Etienne Rivest (28 mars 2020)  
Marc-Antoine Malo-Blouin (28 mars 2020)  
Vincent Jetté (28 mars 2020)

**QUE** le poste temporairement vacant de direction adjointe aux travaux publics ne soit immédiatement remplacé;

**QUE** le directeur général soit autorisé à rappeler au travail les employés mis à pied quand le travail sera jugé essentiel;

**ADOPTÉ**

**2020-0405-166**

**EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR 2020**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de cet été.

**ATTENDU QUE** la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2020-0405-167**

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à la fin de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, la planification du camp de jour et le temps de formation des animateurs et de la coordonnatrice peuvent être compromis ou adaptés selon l'évolution de la crise ;

**ATTENDU QU'**en raison de la situation actuelle et l'évolution de la pandémie de la COVID-19, il se peut que la programmation du camp de jour 2020 soit compromise et que des modifications en lien avec l'embauche soient faites, en fonction de plusieurs facteurs (nombre d'inscriptions, diminution du nombre de semaines du camp de jour, etc.)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Gabriel Crevier à titre d'animateur e pour sa première année d'expérience au camp de jour ;

**QUE** le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

**QUE** le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

**ADOPTÉ**

**APPEL DE CANDIDATURES POUR UN EMPLOI ESTIVAL AU POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL**

**ATTENDU QU'**en 2012 la Municipalité avait débuté un projet d'embauche d'officier municipal estival ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut assurer un service de surveillance des parcs et des interdictions de stationner sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** l'officier municipal en poste lors de la saison 2019 ne pourra pas revenir à ce poste en 2020 ;

**ATTENDU QUE** les sommes nécessaires ont été prévues au budget pour répondre à ce besoin ;

**EN CONSÉQUENCE** il proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour un poste estival d'officier municipal.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-168**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE CISSSL**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Crabtree l'entente de collaboration avec le CISSSL pour combattre l'insalubrité morbide.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-169**

**DÉSIGNATION D'ACTES PRIORITAIRES – CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT RÉGLEMENT SUR LES PROJETS**



N° de résolution  
ou annotation

## **PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE 2020-354**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été donné et le premier projet du règlement 2020-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté à la séance du 3 février 2020 ;

**ATTENDU QUE** ce type de règlement doit faire l'objet d'une consultation publique avant l'adoption du second projet de règlement, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QUE** les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020 et 483-2020 déclarent ou prolongent l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 6 mai 2020, conformément à la Loi sur la santé publique ;

**ATTENDU QUE** l'arrêté ministériel 2020-008 ordonne « QUE toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil; dans ce dernier cas, la procédure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;»

**ATTENDU QUE** l'attente de la fin de l'état d'urgence sanitaire retarderait indûment l'entrée en vigueur du règlement 2020-354 ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt public que le règlement 2020-354 soit désigné comme étant prioritaire afin de faciliter la délivrance de permis et d'éviter que les nouveaux bâtiments construits ne deviennent des nuisances aux yeux des citoyens ;

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers ;

**DE** désigner prioritaire le règlement 2020-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

**QU'**une copie du règlement 2020-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sera publiée sur le site Internet de la Municipalité, avec publication d'un lien sur sa page Facebook ;

**QUE** toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement 2020-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble doit le faire par écrit, par la poste ou par courriel, dans les quinze jours qui suivront l'avis public.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-170**

## **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-0205-224 CONCERNANT L'AUTORISATION D'AVOIR UN DEUXIÈME BAC DE DÉCHETS ULTIMES POUR LES GARDERIES ET POUR Y INCLURE LES FRAIS**

**ATTENDU QUE** la résolution 2016-0205-224 permet aux commerces d'avoir deux bacs de déchets ultimes ;

**ATTENDU QU'** au rôle d'évaluation municipal, les garderies en milieu familial n'ont pas de cote « R », et ne sont donc pas classées comme des commerces ;





N° de résolution  
ou annotation

**2020-0405-171**

**ATTENDU QUE** ce type d'entreprise produit tout de même un lot de déchets se comparant aux entreprises ayant une cote « R » au rôle d'évaluation ;

**ATTENDU QUE** depuis 2020, une compensation s'applique sur les matières résiduelles et que les cas où un deuxième bac est accepté sont sujets à une tarification supplémentaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers :

**DE** modifier la résolution 2016-0205-224 et d'autoriser les garderies en milieu familial à obtenir une étiquette pour une deuxième levée de bacs roulants de matières ultimes avec la tarification supplémentaire qui s'impose.

**QUE** des frais soient chargés annuellement pour tous les demandeurs de bacs additionnels de déchets ultimes ou selon le mois de l'acceptation d'un deuxième bac, et ce, selon le règlement de taxation en vigueur.

**ADOPTÉ**

**ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2020-2021 pour la somme de 100 \$ ;

**QUE** les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

**ADOPTÉ**

**2020-0405-172**

**PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL À PRODUITS KRUGER**

**ATTENDU QUE** l'entreprise Produits Kruger a déposé une demande pour utiliser le centre communautaire et culturel pendant 6 jours, les 13, 14, 20, 21, 27 et 28 mai 2020, pour des fins de formation auprès de ses employés ;

**ATTENDU QUE** cette demande a été formulée dû au fait qu'aucune salle à la disposition de l'entreprise n'est équipée en fonction d'une formation en temps de pandémie ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des entreprises ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Produits Kruger a été avisée du respect impératif des règles de distanciation sociale et d'hygiène en temps de pandémie ;

**ATTENDU QUE** le local devra être libéré à la fin juin pour l'organisation du camp de jour municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel à Produits Kruger durant les journées nécessaires sous condition que le local soit prêt et disponible pour le camp de jour.

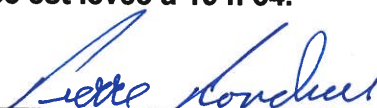
**ADOPTÉ**



N° de résolution  
ou annotation

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 34.**

  
Mario Lasalle, maire

  
Pierre Rondeau, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.